

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2019 à 19H30
COMPTE RENDU

Convocation et affichage du 24 janvier 2019

Présents : SARGIER Maurice – REDON Lionel – BIEUVELET Jacques – ASTIC Clément – SASSOLAS Aurélie – CHALLÉAT Sylvie.

Absente : CROZIER Jessica.

Excusés : LAFFONT Raymond – PELTYN Virginie – BALLEST Sophie.

Pouvoirs : LAFFONT Raymond à REDON Lionel – PELTYN Virginie à SARGIER Maurice – BALLEST Sophie à BIEUVELET Jacques.

Secrétaire : SASSOLAS Aurélie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018.

1- Aménagement et Extension de la salle polyvalente – Avenant n°1 (+) pour le Lot n°5 : Menuiseries intérieures ; Avenant n°1 (+) pour le Lot n°7 : Peintures intérieures ; Avenant n°2 (+) pour le Lot n°8 : Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux passé le 27 avril 2018 pour l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente, il s'avère nécessaire d'établir des avenants (+) concernant des travaux supplémentaires :

- **Lot n°5 - Avenant n°1** : Menuiseries intérieures (Menuiserie CHAUTANT – Quartier Les Fouillouses Nord Route d'Anneyron – 26140 Saint Rambert d'Albon) pour l'exécution de caissons et habillage tuyauteries (635 €HT soit 762 €TTC),
- **Lot n°7 – Avenant n°1** : Peintures intérieures (Ets CIZERON – 5-7 Allée James Joule ZI Les Auréats – 26000 Valence) pour Peinture trappe VS, panneau salle et tuyauteries (350 €HT soit 420 € TTC),
- **Lot n°8 – Avenant n°2** : Electricité – Luminaires – VMC – Chauffage (Eurl Claude GRENIER – 895 Route de Braille – 26240 La Motte de Galaure) pour ajout alarme protection incendie flash et sèche mains WC PMR (1 076 €HT soit 1 291,20 €TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer :

- ✓ L'avenant n°1 (+) du Lot n°5 d'un montant de 635 €HT soit 762 €TTC avec l'entreprise Menuiserie CHAUTANT,
- ✓ l'avenant n°1 (+) du Lot n°7 d'un montant de 350 €HT soit 420 €TTC avec l'entreprise CIZERON,
- ✓ l'avenant n°2 (+) du Lot n°8 d'un montant de 1 076 € HT soit 1 291,20 € TTC avec l'entreprise Claude GRENIER.

2- Protection sociale complémentaire : mandat au centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance – garantie maintien de Salaire.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil :

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Cette participation reste facultative pour les collectivités.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Le centre de gestion de l'Ardèche, depuis plusieurs années, s'est engagé aux coté des collectivités en matière de prévoyance permettant ainsi, grâce à la convention de participation conclue en 2013, à 194 collectivités et près de 2 300 agents, de bénéficier d'une couverture complète et préformante.

Conformément à l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence **courant 2019 pour un effet au 1^{er} janvier 2020**, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG 07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG 07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** mandat au centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance – Garantie maintien de salaire.

3- Equipement alarme incendie type 4 salle polyvalente.

La classification de l'ERP (Etablissements recevant du Public) détermine le type d'alarme incendie qui doit équiper le bâtiment. Pour la salle polyvalente l'alarme incendie de type 4 est préconisé. Elle comprend une centrale autonome sur pile équipée d'un diffuseur sonore et d'un déclencheur manuel. M. Le Maire présente le devis de l'EURL Claude GRENIER qui s'élève à 1 027.30 €HT. Accord du conseil.

4- Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif.

Suite au contrôle des réseaux d'assainissement collectif, certaines défaillances étaient apparues nécessitant des travaux de réhabilitation. Une demande de subvention avait été déposée auprès de l'Agence de l'Eau. Par notification en date du 13 décembre 2018, celle-ci nous informe qu'une subvention de 4 950 € nous a été octroyée. Il convient de relancer le bureau d'études SOTREC et l'entreprise DUCOIN qui avait été retenus pour cette opération, pour que ces travaux de réhabilitation soient réalisés en 2019.

5- Rétrocession voirie CNR habilitation des réseaux d'assainissement collectif.

M. Le Maire relate l'entretien qu'il a eu le 18 décembre 2018 avec le représentant de la CNR qui souhaiterait faire à la commune la rétrocession de la Route des Iles et du Pont via Sarras. La Mairie a envoyé le 22 janvier un courriel à la CNR proposant que cette rétrocession soit proposée au département car l'ouvrage est utilisé par la voirie communale certes mais également par la Via Rhôna.

6- Précision sur le formulaire locatif – Annexe 1 – salle polyvalente.

Sur le formulaire de location de la salle polyvalente, il convient de préciser que la caution pour les associations et les particuliers utilisant la sonorisation, l'écran, le vidéoprojecteur et la salle est fixée à 1 500€ Si le locataire décide d'utiliser seulement la salle, la caution sera de 800 €

7- Maison entrée du village « proposition d'achat pour destruction ».

Suite à la visite d'un professionnel en maçonnerie et à son constat alarmant de vétusté de cette habitation, la commune propose au propriétaire l'acquisition, pour destruction de ce bien ou bien enjoint celui-ci d'agir au plus tôt pour garantir la sécurité publique. Sans réponse dans le délai d'un mois à réception de la lettre recommandée adressée par la commune, celle-ci engagera une procédure d'arrêté de péril imminent.

8- Questions diverses.

- Proposition de formation PSC1 (1^{er} secours) pour le personnel communal et les membres des associations ozonaises prévue le 29 mars,
- Exposition peinture du 15 au 17 mars. Le 16 mars Fête du Printemps,
- Réunion préparatoire du budget 2019 prévue le mardi 19 février à 19h.

Fin de la séance à 20h50.

- Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 26 février 2019 à 19h30.